



Année 2024
ADHESION A SOLOGNE INTER CE ACTIFS

L'abonnement à Sologne inter CE est de 3€00 par salarié et par année civile pour le fonctionnement. Sologne inter ce vous demande un droit d'entrée de 5€00 par salarié pour le fonctionnement de la billetterie, ce droit est demandé une seule fois à l'inscription.

Fournir une photo par salarié pour votre carte adhérent (facultatif)
Un code d'accès vous sera attribué pour vos commandes en ligne

Comité entreprise ou association ou artisan :
Secrétaire :

Monsieur :
Madame
Adresse :
E-mail :
Téléphone :
Téléphone port :

Personne à contacter :

Nombres d'adhérents :

Cout de l'abonnement à Sologne inter -ce : pour année 2024 : 3€00 x nbres personnes =

*Cout du droit d'entrée : Uniquement la première année 5€00 x nbres personnes =

Total :

Ci-joint cheque correspondant à **l'abonnement** et au **droit d'entrée*** à Sologne inter ce

-Joindre chèque **de votre compte fonctionnement** pour les CSE correspondant à l'inscription à Sologne inter ce :
N° cheque de €

Fais-le

Signature du CE

signature de Sologne inter ce

Président
Quignon Yvon

***droit d'entrée uniquement première année**

Sologne inter ce
145 & 147 rue du président Wilson BP 084 41200 ROMORANTIN
Permanence le jeudi de 10h00 à 12h30 de 13h30 à 16h00
Site Internet www.sologneinterce.net Email sologneinterce@orange.fr

Tel : 02 54 97 07 72 (répondeur)